

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012 Norme NF X 46-020

19 SQUARE BEAUREGARD APT 2 E 4 ESC AS

19 20

77000 MELUN



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	19 SQUARE BEAUREGARD APT 2 E 4 ESC AS 77000 MELUN
Cat. Du bâtiment:		Bâtiment :	
Etage:		Porte :	
Ref Cadastrale:	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom:	OPH77	Documents remis :	
Adresse:	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition:	

A.3\ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N°:	42LAS0402	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	11/05/2018	Adresse laboratoire:	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537
			35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur:		Numéro d'accréditation:	1-5967
Par:	Olivier GUERIN	Organisme d'assurance	AXA France
		professionnelle :	
N° certificat:	17-881	Adresse assurance :	
			313 Terrasses de l'Arche
			92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention:	17/02/2017	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	ABCIDIA Certification	Date de validité :	31/12/2018
	4 route de la Noue - 91190		
	GIF-SUR-YVETTE		

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 18/05/2018

Cabinet: EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric** Nom du diagnostiqueur : **Olivier GUERIN**



Rapport N°: 42LAS0402 11/05/2018



C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	
A.1\ DESIGNATION DU BÂTIMENT	
A.2\ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	
A.3\ EXECUTION DE LA MISSION	
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	
C\ SOMMAIRE	
D\ CONCLUSIONS	
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	
G \ RAPPORTS PRECEDENTS	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES	10
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES	12
ATTESTATION(S)	13
CERTIFICAT DE COMPETENCES	14



D\ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

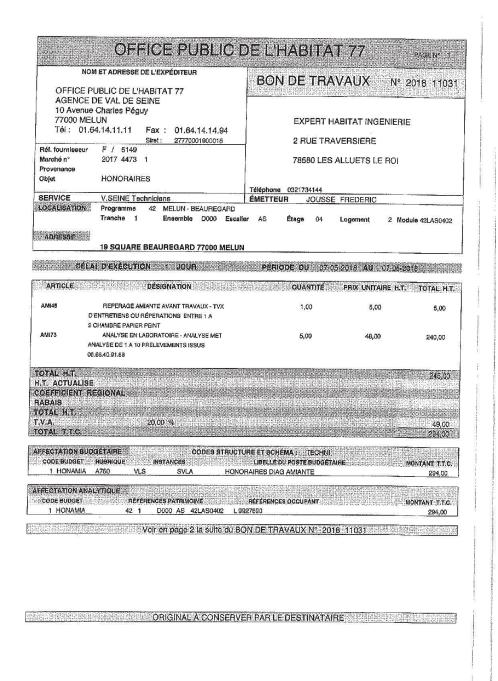
Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES	S PERIMETE	RE REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES
CONCERN	NEES DU					PARTICULIERES
	REPERAG	E				
	LOGEMENTS	i	Selon BT			
	COLLECTIFS					





ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:



F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre F.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux. Lors que l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail. Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

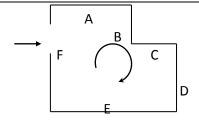
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés a fin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G\RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

Rapport N°: 42LAS0402 11/05/2018



H\RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
NEANT				

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
NEANT									

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2		Enduit / Peinture béton	Enduit beige en vrac + peintures multiples non séparable	42LAS0402P001	Mur B	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2		Enduit / Peinture béton	Enduit beige en vrac + peintures multiples non séparable	42LAS0402P002	Plafond	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE

ZSO: Zone de Similitude d'Ouvrage

Rapport N°: 42LAS0402 11/05/2018





Rapport N°: 42LAS0402 11/05/2018 Version:18/05/2018





Rapport N°: 42LAS0402 11/05/2018



ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT: 42LAS0402P001				
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL		
OPH77	42LAS0402 11/05/2018		Chambre 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Enduit / Peinture béton			GUERIN Olivier	
	LOCALISATION	RESULTAT		
	Mur B	Amiante non détecté		

EMPLACEMENT



	PRELEVEMENT :	42LAS0402P002		
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER	PIECE OU LOCAL		
OPH77	OPH77 42LAS0402 11/05/2018		Chambre 2	
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR	
Enduit / Peinture béton			GUERIN Olivier	
	LOCALISATION	RESULTAT		
	Plafond	Amiante non détecté		

EMPLACEMENT



Rapport N°: 42LAS0402 11/05/2018 Version:18/05/2018





Rapport N°: 42LAS0402 11/05/2018



ANNEXE 3 - PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS nº 66862 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX Tel: 02.99.35.41.41 Fax: 02.99.35.41.42 ww.itga.fr



RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-51232 EN DATE DU 17/05/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse

AGENCE EHI IDF- (COMPTE MATERIAUX)-Réf. Commande ITGA : IT0718-51232 EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE Réf. Commande Client : 42LAS0402--01 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI

Reçu au laboratoire le : 15/05/2018

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

ou - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2) - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s):

Fraction analysée		Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante		
Réf dossier client :	dossier client : 42LAS040201 - 19 SQUARE BEAUREGARD APT 2 E 4 ESC AS 77000 MELUN			Réf échantillon ITGA : IT071805-23028			
Réf échantillon client : 42LAS0402P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS / Chambre 2 Mur B Enduit Peinture béton			Description ITGA: Enduit beige en vrac / Peintures multiples				
 Enduit beige en vrac + peintures multiples non séparable 		мета	1	17/05/2018	Amiante non détecté / -		
Réf dossier client : 42LAS040201 - 19 SQUARE BEAUREGARD APT 2 E 4 ESC AS 77000 MELUN		Réf échantillon IT	GA: IT07	71805-23029			
Réf échantillon client : 42LAS0402P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS / Chambre 2 Plafond Enduit Peinture béton			Description ITGA : Enduit beige en vrac / Peintures multiples				
 Enduit beige en vrac + peintures multiples non séparable 		META	1	17/05/2018	Amiante non détecté / -		

Validé par : Fabien HADO - Analyste

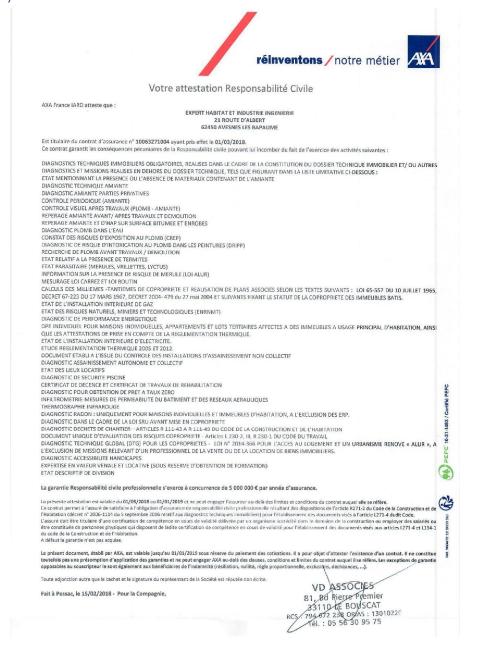
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du La reproduction de ce l'apport il est autoinsée que sous sa forme megrale . Ce rapport ne doit pas écre réproduit particilient Laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 1/1



ATTESTATION(S)





CERTIFICAT DE COMPETENCES



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

GUERIN Olivier

sous le numéro 17-881

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Amiante sans mention Prise d'effet : 17/02/2017 Validité: 16/02/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Prise d'effet : 24/03/2017 Validité : 23/03/2022

Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011

Prise d'effet : 24/03/2017 Validité: 23/03/2022 Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011.

Validité: 16/02/2022 Prise d'effet : 17/02/2017

PTISE Q BITE : 17//UZ/ZUT / Validité : 16/02/2022

Arrêté du 21 novembre 2006 définisant les critéres de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

Prise d'effet : 17/02/2017 Validité: 16/02/2022

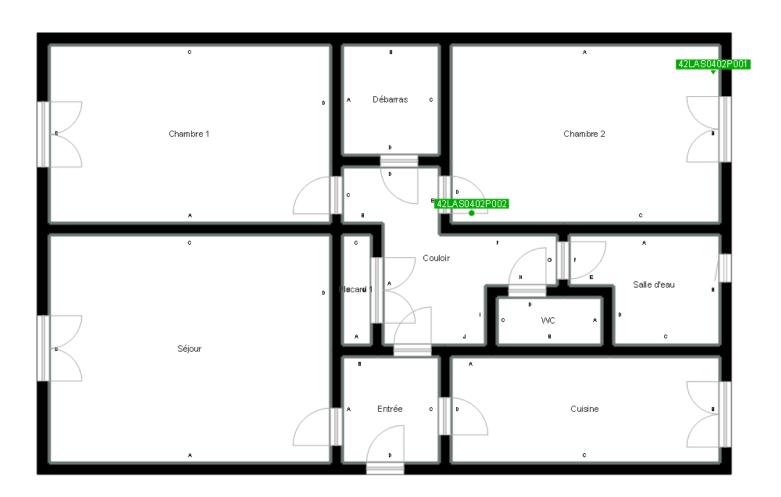
Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

Prise d'effet : 24/03/2017 Validité: 23/03/2022 Arrêt du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009









Prélèvements de plafonds amiantés
 Prélèvements de plafonds non amiantés
 → Prélèvements de murs amiantés
 → Prélèvements de murs non amiantés

Prélèvements de sol amiantés

Prélèvements de sol non amiantés

X Autres types de prélèvements amiantésX Autres types de prélèvements non amiantés

Sol et Plafond amiantés